



MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

URPS

HAUTS-DE-FRANCE

DÉCEMBRE 2022



EDITION SPECIALE

Les nouveaux modes d'exercice

Les protocoles de coopération

2-3

Journée sur les nouveaux
modes d'exercice

4

Votre avis compte : répondez
à ces quelques questions

5

Actualités de l'URPS MK HDF

6-8

Union Régionale des Professionnels de Santé - Masseurs Kinésithérapeutes des Hauts-de-France

11 square Dutilleul – 59000 LILLE

03.20.14.22.14 / contact@urps-mk-hdf.fr

www.urps-mk-hdf.fr / www.kinedegarde.fr

Sur Facebook : www.facebook.com/HDFURPSMK

Les protocoles de coopération

De quoi parle-t-on ?

Les kinésithérapeutes qui exercent dans des structures pluriprofessionnelles peuvent accueillir directement les patients qui souffrent d'une entorse de la cheville ou d'une lombalgie aiguë, sans passer par leur médecin traitant.

Il s'agit là d'une grande avancée pour la profession, qui va permettre aux kinésithérapeutes de participer au désengorgement des cabinets des médecins généralistes et des urgences. Elle valorise également la profession de kinésithérapeute en rappelant que ces professionnels ne sont pas de simples techniciens et disposent d'une expertise propre.

Concrètement, comment développer l'accès direct ?

1/ Prendre connaissance de l'arrêté associé aux protocoles qui définit les exigences de qualité et de sécurité des soins, la formation nécessaire et les missions des délégués et délégants.

-Arrêté du 6 mars 2020 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Prise en charge du traumatisme en torsion de la cheville par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle »

-Arrêté du 6 mars 2020 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Prise en charge de la douleur lombaire aiguë inférieure à 4 semaines par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle »

2/ S'engager et respecter les critères de qualité et de sécurité des soins, l'information préalable du patient, la profession du délégant et du délégué, l'acquisition des compétences exigées pour la mise en œuvre du protocole, les actes ou activités dérogatoires aux conditions légales d'exercice uniquement prévus par le protocole, les critères d'inéligibilité pour les patients ne pouvant être pris en charge dans le protocole, les lieux possibles de mise en œuvre, les critères d'alerte qui déclenchent l'intervention du délégant et le suivi des indicateurs d'activité.

→ Il faut ensuite **se déclarer** :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-modification-d-equipe-coop-ps>

Quelles nouvelles compétences ?

Possibilité, pour le masseur-kinésithérapeute, de prescrire des ordonnances de médicaments, des arrêts maladie et des examens complémentaires (radiographies).

Une rémunération prévue ?

Une rémunération de 25 euros est prévue.





Une formation obligatoire ?

Quelle formation des délégués est requise pour pouvoir exercer ces nouvelles compétences ?

- Connaître les modalités du protocole de coopération
- Lister les causes extrinsèques et intrinsèques du parcours
- Décrire les signes cliniques de la pathologie
- Connaître les principes du traitement
- Enumérer les conseils de prévention à donner à un patient
- ...

L'URPS MK HDF a obtenu un financement pour organiser une partie de cette formation dès 2023.

Et l'URPS dans tout ça ?

Votre URPS MK Hauts-de-France a obtenu de l'ARS un financement afin de vous proposer une formation sur les « drapeaux rouges » dans le contexte du parcours « Prise en charge de la douleur lombaire aiguë inférieure à 4 semaines » et « Prise en charge du traumatisme en torsion de la cheville ». Gage de qualité, cette formation rassurera les professionnels de santé sur les critères d'inclusion et d'exclusion du protocole et le parcours coordonné du patient.

De plus, l'URPS MK HDF met à disposition le site www.kinedegarde qui permettra de rendre visibles les dates d'astreintes des masseurs kinésithérapeutes, si besoin.

Objectifs de l'URPS MK HDF :

- Généraliser les actions de ce type, en multipliant les protocoles locaux, avec l'aide de l'URPS HDF.
- Former les professionnels aux drapeaux rouges

Un exemple concret ?

La CPTS Nord Aisne est la première à avoir mis en place ces parcours de soin avec un dispositif opérationnel.

**Des questions concernant l'adhésion à une CPTS ?
Vous souhaitez plus d'informations sur la mise en œuvre de l'accès direct ?**

Contactez-nous à contact@urps-mk-hdf.fr

Journée sur LES NOUVEAUX **MO**DES D'EXERCICE

Samedi 21 janvier 2023

Portes ouvertes de l'URPS MK HDF pour répondre à vos questions sur les nouveaux modes d'exercice

Matinée : ACCES DIRECT

Définition et mise en place des protocoles locaux et nationaux
Financement
Mode d'emploi et exemple concret

Après-midi : PREVENTION

Présentation des actions de l'URPS MK HDF

- Prescription de substituts nicotiniques
 - Prévention des maux de dos
- Prévention de la perte d'autonomie - ICOPE
 - Prévention des cancers de la peau
- Prévention Apnée du sommeil de l'enfant
 - Sport sur ordonnance
 - Ostéoporose

Echanges et partages d'expérience



Inscription :

Sur inscription auprès de contact@urps-mk-hdf.fr,
Evènement gratuit pour les participants
Parallèlement, visites possibles des locaux

Votre avis compte



Pour mener à bien ses actions, l'URPS MK HDF a besoin d'identifier les masseurs kinésithérapeutes libéraux de la région Hauts-De-France qui pratiquent :

la spirométrie ou souhaitent s'investir dans la prise en charge de la BPCO. L'ARS et les URPS travaillent sur la façon d'améliorer le repérage/dépistage de la BPCO en HAUTS-DE-FRANCE en tenant compte de l'indicateur qualité HAS «Spirométrie à visée diagnostique chez les patients à risque de BPCO».

Si vous êtes intéressé(e), merci de remplir le questionnaire joint à votre infokiné et de l'envoyer à URPS MK HDF 11 square Dutilleul 59000 Lille ou par scann à contact@urps-mk-hdf.fr.



la rééducation maxillo-faciale. Ceci entre dans le projet sur la prise en charge des apnées du sommeil qui est à l'origine de nombreuses pathologies chez l'enfant (troubles du comportement : hyperactivité, agressivité, timidité excessive, troubles de l'attention et de la mémoire, facteur d'échec scolaire, favorise l'insulinodépendance, obésité et retard de croissance) et chez l'adulte (HTA, maladies cardio-vasculaires (AVC, troubles du rythme cardiaque...), diabète de type II, obésité, augmentation de l'accidentologie par somnolence, dépressions et troubles sexuels...).

Si vous êtes concerné(e) et que vous souhaitez être recontacté(e) par l'URPS MK HDF, merci de vous manifester auprès de contact@urps-mk-hdf.fr

la rééducation pelvi-périnéologie. Les URPS organisent des soirées de sensibilisation à destination des professionnels de santé libéraux autour du repérage, de la prise en charge et de l'orientation des femmes victimes de violences conjugales. Pour cela, et afin de préparer au mieux la soirée, nous avons besoin de contacter des kinésithérapeutes qui pratiquent la rééducation pelvi-périnéologie : nous avons besoin de vos avis et ressentis.

Si vous êtes concerné(e) et que vous acceptez que l'URPS vous contacte à ce sujet, merci de vous manifester auprès de contact@urps-mk-hdf.fr



Formation « Maître de stage »

Dix-huit masseurs kinésithérapeutes ont participé à la première formation organisée par l'URPS. Cette session était réservée aux professionnels accueillant déjà des étudiants. **Les prochaines seront ouvertes à tout MK souhaitant devenir maître de stage.**

Un contenu varié, ludique et dynamique : présentation de la Réforme des études, présentation du Portfolio + fiche d'évaluation mi-stage, identifier des situations problématiques, mise en situation professionnelle, critères d'évaluation... L'URPS offre aux participants un accès d'un an au logiciel KINEGO : l'outil permet de prendre des décisions pédagogiques face à un étudiant virtuel.

Première formation « Maître de Stage » organisée à l'IKPO le 08/10/2022



KINEGO

Dates des prochaines formations :

14 janvier 2023 à l'IFMKNF (Lille)

04 février 2023 à l'IFMK de Berck

Formation COVID LONG

A ce jour, soixante-dix masseurs kinésithérapeutes ont été formés à la prise en charge des patients atteints de covid long.

Une formation se tenant sur deux jours a été délivrée par M. LE TALLEC Vincent. Avec un taux de satisfaction à plus de 90%, nous sommes ravis d'avoir contribué à l'amélioration de l'offre de soins.

A présent visibles sur www.kinedegarde.fr, les kinés formés peuvent recevoir des patients post-covid.



Cette formation a reçu
d'excellentes
appréciations



Octobre Rose



A l'occasion d'Octobre Rose, une journée autour de la prise en charge et du parcours de la patiente atteinte d'un cancer du sein a été organisée le 13 octobre 2022 en partenariat avec le Centre Oscar Lambret, le Réseau des Kinés du Sein (RKS), LPG Médical et l'IFMK.

Les discussions concernaient les actualités en reconstruction mammaire post cancer, l'étude Pressodou, adapter sa prise en charge selon le type de chirurgie et/ou de radiothérapie et le rôle central du kiné dans le parcours de la patiente.



Contactez nous par mail pour
recevoir les brochures créées par
l'URPS MK HDF.



Vous recherchez un assistant ? Un collaborateur ? Ou un remplaçant ?

Il est maintenant possible de publier vos offres (assistant, collaborateur, associé ou remplaçant) sur le site de l'URPS MK HDF dans l'onglet « Boîte à outils - petites annonces »

Permanence des soins non programmés !

Comme chaque année, depuis 2017, l'URPS MK HDF met à disposition le site www.kinedegarde.fr aux réseaux de kinésithérapie respiratoire de la région.

- 1▪ Rendez vous sur : www.kinedegarde.fr
- 2▪ Entrez le code postal du demandeur de soin
- 3▪ La plateforme proposera les kinés les plus proches, disposés à la permanence des soins non programmés (bronchiolite ou covid-long).

Bien-sûr, le kiné est libre d'organiser son agenda selon ses possibilités.



Affiche et brochures informatives
à télécharger sur notre site
internet www.urps-mk-hdf.fr ou
par mail auprès de votre URPS MK
HDF



Nous contacter

11 square Dutilleul 59000 LILLE

Tél : **03 20 14 22 14**

E-mail : **contact@urps-mk-hdf.fr**

Retrouvez-nous sur

www.urps-mk-hdf.fr

Posez vos questions via le forum interactif :

<http://urps-mk-hdf.fr/forum>

Suivez- les actualités sur notre page :

[URPS MK Hauts-de-France | Facebook](#)

Mettez en ligne votre annonce :

<https://www.urps-mk-hdf.fr/advert/>

